

L'ÉDITO

Les Business Angels à l'offensive !



Par Pierre Vieillard,
président de BFC Angels

Il existe, en Bourgogne Franche-Comté, de très belles entreprises, dont le chiffre d'affaires se situe entre 1 et 10 millions d'euros, avec un vrai potentiel de développement et créatrices d'emplois. Mais certaines manquent de capital et de réseau relationnel pour se développer. Elles ont donc besoin, à leurs côtés, d'une communauté d'investisseurs locaux, patients, décidés à épauler financièrement et humainement les entrepreneurs. Ce besoin se fait également ressentir dans les phases de reprise-transmission. De nombreux fonds existent pour les entreprises ayant besoin de lever 1 million d'euros au minimum mais peu de fonds répondent présent pour des besoins de montant inférieur. C'est cette place que les Business Angels souhaiteraient occuper à travers cet outil d'investissement en fonds propres pour du capital développement ou de la transmission. Les Business Angels travaillent actuellement sur ce projet en rencontrant les acteurs économiques de la Région. Cet outil de financement serait composé de particuliers, membres de BFC Angels, et de personnes morales, banques et entreprises. Participer à ce fonds permettrait aux investisseurs de donner du sens à leur investissement en participant au succès d'entreprises régionales et en assurant la compétitivité du territoire, de faire partie d'une communauté d'entrepreneurs engagés et d'acteurs clés de l'économie régionale, et de viser un objectif de rentabilité et de sécurité en bénéficiant de l'expertise des membres de BFC Angels dans l'investissement de proximité. Le chemin est encore long. Les Business Angels sont conscients du travail restant à accomplir mais ils sont extrêmement motivés •

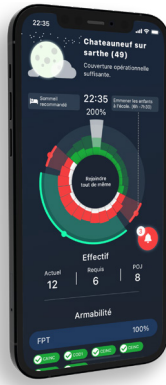
L'ACTUALITÉ

Les BFC Angels au tour de table d'AUM Biosync

La start-up mâconnaise a réussi une levée de fonds de 3 millions d'euros.



À u premier trimestre 2021, les Business Angels de Bourgogne-Franche-Comté ont participé au premier tour de table d'AUM Biosync, qui « veille sur ceux qui veillent sur nous ». Le montant très important de cette levée de fonds (3 millions d'euros) a exigé un co-investissement de plusieurs acteurs économiques majeurs de la région dont Steva Investissement. AUM Biosync est une société éditrice de solutions d'intelligence artificielle dédiées au suivi et à l'optimisation des rythmes de vie et de travail atypiques tels que le travail posté ou de nuit (santé, secours, sécurité). Cette levée de fonds doit permettre à la deeptech mâconnaise d'orchestrer une montée en puissance technologique, de se doter d'une force commerciale en France et à l'international et d'aider les travailleurs aux rythmes atypiques à mieux concilier les temps de vie.



Une stratégie ambitieuse

Après avoir convaincu les services d'incendie, de secours et d'aide médicale urgente, AUM Biosync entend élargir la distribution de ses solutions auprès des professionnels du secteur hospitalier public et privé, du transport et de la logistique, de la grande distribution, de l'industrie à feu continu ou du maintien en condition opérationnelle. La jeune deeptech prévoit une croissance de 50 % de ses effectifs d'ici à la fin de l'année, le développement d'un écosystème applicatif complet à destination d'autres métiers autorisant une nouvelle conception de l'organisation du temps de travail et de vie.

www.aum.bio

Les Business Angels maintiennent le cap, malgré la tempête Covid

Ils ont investi 49 millions d'euros dans l'économie française en 2020.

L'étude annuelle réalisée auprès des 5 500 membres de France Angels par la Fédération nationale des Business Angels confirme que, malgré une baisse relative



des investissements liée au contexte actuel, les Business Angels restent les accompagnateurs financiers et humains des entreprises. Ce rôle majeur se concrétise par l'augmentation des refinancements effectués pour soutenir les entreprises déjà financées, ce qui a entraîné la création et surtout le maintien de nombreux emplois de haute qualification.

Nouveaux partenaires de BFC Angels : le cabinet Guiu et Inbonis

Le cabinet Guiu a choisi de devenir partenaire de BFC Angels : son domaine d'expertise est essentiel pour les start-ups accompagnées par les Business Angels de notre réseau.

Depuis plus de trois décennies – il fut le premier dans son métier à s'implanter en Bourgogne –, le Cabinet Guiu – JurisPatent® protège le futur des entreprises. Cabinet de conseil en propriété industrielle accompagnant les entreprises de toute taille, notamment les ETI, les PME et les start-ups, il exerce dans des secteurs d'activité très variés. Le cabinet intervient de manière transversale sur l'ensemble des sujets de propriété intellectuelle. Il assiste ainsi ses clients dans la protection, la valorisation et la défense de leurs innovations techniques (brevets, savoir-faire...), leurs signes distinctifs (marques), le design de leurs produits ou de leur packaging, leurs créations artistiques (dessins, modèles, droits d'auteur...) et leurs logiciels et bases de données, en France comme à l'étranger.

Son bureau principal se situe à Dijon mais il est également implanté à Besançon, à Châlons-en-Champagne et à Paris. Composée à la fois d'ingénieurs spécialisés dans plusieurs domaines techniques et de juristes en propriété intellectuelle, l'équipe du cabinet Guiu® se



compose de profils très divers et se distingue par une approche pratique et opérationnelle et par une forte prise en considération de la dimension stratégique. Le cabinet bénéficie du label IP Excellence et est régulièrement distingué dans les classements des meilleurs cabinets de conseil en propriété industrielle au plan national établis chaque année par le magazine *Décideurs* ●

www.jurispatent.com



Éric Petittlaurent, mandataire ad hoc et conciliateur, rejoint nos partenaires et élargit ainsi la palette des services apportés aux porteurs de projets que nous accompagnons.

Parce que les start-ups, elles aussi, peuvent connaître des moments difficiles, sa collaboration sera précieuse pour éviter que des difficultés passagères ne se transforment en cessation de paiement. Après un parcours dans la banque, dont 12 ans dans la région au poste de directeur du crédit, Éric Petittlaurent reprend, en 2019, des études en droit des entreprises en difficulté à Paris I Panthéon-Sorbonne et s'installe, l'année suivante, comme mandataire ad hoc - conciliateur. Basé à Dijon, il intervient dans toute la région, notamment auprès de Start-ups, de PME et d'ETI.

Spécialiste du traitement préventif des entreprises en difficulté, il accompagne et aide les dirigeants à franchir un cap difficile. Ses missions : chercher et négocier des solutions qui mettent fin aux difficultés de trésorerie et qui préservent les entreprises de la cessation de paiement. Son taux de succès est d'environ 75 % et s'explique par l'anticipation. Il est primordial d'agir avant l'aggravation des difficultés, toujours en assistance du dirigeant et en lien étroit avec l'expert-comptable, l'avocat voire le commissaire aux comptes. Ses missions amiables devant le tribunal de commerce sont souples, confidentielles et ouvertes à la demande du chef d'entreprise, qui reste toujours maître à bord ●



www.societe-inbonis.com



2021 : Maintien de la réduction d'impôt de 25 % pour les Business Angels !

Par Maître Jean-Marie Garinot, avocat associé, cabinet Du Parc

Chaque investisseur en capital sait que sa souscription, qu'elle soit directe ou par l'intermédiaire d'une holding, est susceptible de lui ouvrir droit à une réduction d'impôt sur le revenu. Encore faut-il que la société bénéficiaire de la souscription soit une PME, qu'elle ne soit pas en difficulté au sens des procédures collectives, qu'elle exerce une activité économique (et non une activité patrimoniale), qu'elle soit soumise à l'impôt sur les bénéfices et qu'elle compte au moins deux salariés à la clôture de l'exercice suivant celui lors duquel la

souscription intervient. La société doit par ailleurs être en phase d'amorçage, ce qui signifie qu'elle doit être en activité depuis moins de sept ans. Lorsque la souscription intervient par le biais d'une holding, celle-ci doit avoir pour seule activité la souscription au capital de sociétés remplissant les critères ci-dessus.

En revanche, peu de Business Angels savent que cette mesure de faveur fait partie des « aides d'État », soumises comme telles au contrôle de l'Union européenne. En effet, dès lors qu'elles produisent des effets similaires à ceux des subventions publiques, il convient de vérifier que la libre concurrence n'est pas (trop) affectée.

Fixée depuis plusieurs années à 18 % du montant de la souscription, la réduction d'impôt a été portée l'an dernier à 25 % pour les versements effectués entre le 10 août et le 31 décembre 2020. Le relèvement du taux a été confirmé par la loi de finances pour 2021, pour les investissements effectués lors de cette même année. Néanmoins, une incertitude planait quant à la conformité de cette règle au droit communautaire. Fort heureusement, la Commission européenne vient de donner son feu vert à cette mesure, ce dont le gouvernement français a pris acte par décret du 6 mai 2021. Les Business Angels peuvent donc être rassurés ! ●

LES PARTENAIRES DE BFC ANGELS

